



S'associer ou s'installer à plusieurs : Réussir son projet collectif en agriculture

Public : paysans et paysannes installés, porteurs et porteuses de projet souhaitant s'associer

Pré-requis : aucun

Objectif pédagogique : Choisir une solution adaptée au travail à plusieurs.

Date : les 5 et 6 novembre 2015

Horaires : de 9h00 à 17h00

Lieu : Bouches du Rhône, selon l'origine des participants

Formatrice : Chantal Tresserra de l'ATAG (Association Tarnaise pour le développement de l'Agriculture de Groupe)

Paysan(ne)s et porteurs(ses) de projet, formez-vous !

Du choix d'un statut à l'organisation du travail à plusieurs, venez acquérir des clés pour devenir agriculteur en société.

PROGRAMME SUR 2 JOURS

Le 5 novembre :

- ✿ Pourquoi s'associer ?
- ✿ Les aspects à prendre en compte en amont d'une association,
- ✿ Connaître les différents types de société, les autres outils permettant de travailler à plusieurs, leurs intérêts.

Le 6 novembre :

- ✿ Comprendre le fonctionnement et la gestion des comptes courants associés et les modes de partage des résultats.
- ✿ Acquérir des outils pour mieux gérer le quotidien et les relations au sein d'une société.



Inscrivez-vous auprès de **l'ADEAR 13**
au 04.90.55.17.86 ou contact@adear13.com

Nos formations ont un coût de 140€/jour. Une prise en charge par Vivéa est possible pour les agriculteurs (chef d'exploitation, cotisant solidaire, conjoint collaborateur, aide familial), et les personnes en démarche d'installation munies d'une attestation délivrée par le PAI.